

DEUX PRINCIPES DE BASE

Plus c'est lourd, plus ça isole.

En d'autres termes, à épaisseur égale, une cloison en béton banché (béton coulé dans un coffrage) isolera mieux qu'une cloison en brique creuse. L'aspect de surface d'un matériau joue également un rôle dans ses propriétés d'isolation acoustique.

Là où passe l'air, passe le bruit. Fenêtres, bas de portes, coffres de volets roulants, entrées d'air sont autant de sources de mauvaise étanchéité qu'il convient de ne pas négliger pour obtenir une isolation satisfaisante.

LES CONTRAINTES DE LA REHABILITATION ACOUSTIQUE

Voici quelques contraintes à connaître avant d'entreprendre des travaux d'isolation dans votre logement :

- Avant tous travaux d'amélioration acoustique, il est recommandé de faire appel à un spécialiste qui identifiera les sources de bruit, leur cheminement et déterminera les travaux à réaliser par ordre de priorité ;
- Les matériaux isolants étant lourds, il faut rester attentif à ne pas surcharger les structures ;
- On évitera les technologies de construction humides ;
- Une faible hauteur sous plafond peut limiter les possibilités d'isolation par le plafond ou le plancher ;
- Attention aux transmissions parasites (défauts d'étanchéité, présence de cavités dans la paroi, contournement par l'extérieur, entrées d'air, ...), qui peuvent grandement influencer sur la qualité acoustique globale d'une paroi ou d'une réalisation. Par exemple, l'absence de joints verticaux dans un mur en parpaing plein sera préjudiciable à la qualité acoustique du mur.
- Pour certaines améliorations ponctuelles, l'intervention dans le local de réception peut se justifier mais ne pas toujours être possible ;
- Des travaux courants, tels que le changement de revêtement de sol, l'installation d'équipements sanitaires, de même que certains travaux d'embellissement (décapage de l'enduit sur des pierres, suppression de faux plafonds, ...) peuvent détériorer l'isolation acoustique.